

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****REUNION DU 17 MARS 2015****DECISION****Numéro 15 – 03 – 017**

**Décision 4 : Les avenants au marché de construction du centre d'incendie et de secours de Saint Galmier (lot n° 9 « menuiserie extérieure » et lot n° 12 « électricité-courants faibles »).**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 4 février 2015, s'est réuni le 17 mars 2015 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (5<sup>ème</sup> membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

Les deux avenants suivants sont proposés dans le cadre du marché de construction du centre d'incendie et de secours de Saint Galmier :

📁 Avenant au lot n° 9 « menuiserie intérieure » :

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- la plus-value pour la mise en place de châssis coulissant sur la mezzanine et un châssis fixe dans le local de stockage au rez de chaussée, pour un montant de 1 565,00 € HT ;
- la moins-value pour le remplacement de porte en stratifié par des portes à peindre, pour un montant de 580 € HT.

Le montant de la plus-value s'élève à 985,00 € HT, soit 3,55% du montant initial du marché. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 28 705,90 € HT.

📁 Avenant au lot n°12 « *électricité – courants faibles* » :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte des erreurs matérielles constatées dans l'acte d'engagement et la décomposition du prix global et forfaitaires (DPGF). En effet, le candidat retenu avait omis de reporter certains prix dans la DPGF. Le montant total figurant dans cette DPGF est donc erroné. Le montant HT à prendre en compte est celui stipulé sur l'acte d'engagement, à savoir 33 325, 58 euros HT, soit 39 990, 70 € TTC.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :** Le bureau approuve les projets d'avenants au lot n° 9 « *menuiserie extérieure* » et au lot n° 12 « *électricité-courants faibles* » du marché de construction du centre d'incendie et de secours de Saint Galmier et autorise le Président à signer les documents joints en annexe.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20150317-15-03-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2015

Publication : 26/03/2015

